

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20251219-lmc147761-DE-1-1

Date de télétransmission : 7 janvier 2026

Date de réception : 7 janvier 2026

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION N° 16

BP 2026 - POLITIQUE ENVIRONNEMENT

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h09 le 19 décembre 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Didier CARRETERO, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, M. David LISNARD, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Excusé(s) :

Pouvoir(s) : Mme Marie BENASSAYAG à M. Michel ROSSI, M. Jean-Jacques CARLIN à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Patrick CESARI à Mme Gabrielle BINEAU, M. Eric CIOTTI à M. Xavier BECK, Mme Christelle D'INTORNI à Mme Alexandra MARTIN, Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Charles Ange GINESY, M. Gérald LOMBARDO à Mme Sophie NASICA, M. Kévin LUCIANO à Mme

Françoise THOMEL, Mme Françoise MONIER à M. Roland CONSTANT, Mme Catherine MOREAU à M. Franck MARTIN, Mme Michèle OLIVIER à M. Jérôme VIAUD, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO à Mme Caroline MIGLIORE, M. Joseph SEGURA à Mme Martine OUAKNINE, M. Philippe SOUSSI à M. David CLARES.

Absent(s) :

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, et notamment son article 52 ;

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

Vu la délibération prise par l'assemblée départementale le 22 janvier 2004 approuvant le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) ;

Considérant que la pratique de la randonnée en sécurité nécessite la réalisation de travaux d'aménagement, d'entretien, de restauration d'ouvrages de franchissement, de signalétique et de balisage des sentiers inscrits au PDIPR ;

Considérant que le Département souhaite le développement et la diversification de l'offre promotionnelle de randonnées par la mise en place de panneaux et l'engagement d'une réflexion pour l'édition d'un nouveau guide dédié à l'itinérance ;

Considérant que le Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) compte actuellement 94 espaces, sites ou itinéraires (ESI) inscrits et que l'instruction et l'analyse par la commission départementale (CDESI) des ESI susceptibles d'être inscrits seront poursuivies en 2026 ;

Vu la loi n°2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque d'incendie de forêt ;

Vu le Plan départemental de protection de la forêt contre les incendies (PDPFCI) 2019-2029 signé en mai 2020 par le préfet des Alpes-Maritimes ;

Vu la délibération prise par l'assemblée départementale le 7 octobre 2022 approuvant le Plan Méditerranée 06 pour la période 2023-2027 ;

Vu la délibération prise par l'assemblée départementale le 7 octobre 2022 approuvant l'engagement du Plan départemental de gestion de l'eau ;

Vu la délibération prise par l'assemblée départementale le 7 juin 2024 approuvant la création de la « Chaire de l'eau dans les territoires des Alpes-Maritimes » ;

Considérant que la politique Environnement a pour vocation de préserver les espaces et les sites, y compris marins, de valoriser le patrimoine naturel et bâti dans les espaces naturels, et de réduire l'exposition aux risques majeurs par la mise en œuvre d'actions de prévention, notamment de risques de feux de forêt ;

Vu le rapport de son président, complété par une note au rapporteur, présentant au titre de l'année 2026, les grands axes de la politique Environnement au travers des programmes qui la composent :

- espaces naturels, paysages ;
- forêts ;
- entretien et travaux ;
- eau, milieu marin, déchets, énergies ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions GREEN Deal, environnement et croissance verte, et Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant le programme « Espaces naturels, paysages » :

Au titre de la gestion des parcs naturels départementaux et de la préservation des espaces naturels

- d'approuver la poursuite en 2026 des travaux d'aménagement et d'entretien dans les parcs naturels départementaux ;
- d'approuver l'amélioration et le développement de l'application numérique « Les Explorateurs des parcs » dans les parcs naturels départementaux, contribuant à promouvoir la politique du Département dans le domaine de la protection des espaces naturels sensibles ;
- d'approuver la création et la poursuite des partenariats avec les différents acteurs impliqués dans les actions d'éducation à l'environnement et d'animations, et dans la gestion et le suivi des parcs ;
- d'approuver le renouvellement en investissement d'une partie des véhicules, engins et matériel dédiés ;

Au titre de l'aménagement et de la valorisation des itinéraires inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR)

- d'approuver, sur les itinéraires inscrits au PDIPR (sentiers en particulier), la réalisation de travaux d'aménagement, d'entretien, de restauration d'ouvrages de franchissement, de signalétique et de balisage et le renouvellement du programme annuel de travaux correspondant ;
- d'approuver le développement et la diversification de l'offre promotionnelle de randonnées par la mise en place de panneaux et l'actualisation de certains guides Randoxygène, notamment le guide des Randonnées itinérantes ;
- d'approuver la création et la poursuite des partenariats techniques avec les acteurs qui officient dans le domaine des activités et sports de pleine nature (fédérations, parc national du Mercantour, gestionnaires des espaces naturels et comités sportifs départementaux ...) ;
- d'approuver le principe d'adaptation ponctuelle du PDIPR, par secteur, sur la base d'ajustements d'itinéraires afin de maintenir un niveau d'entretien adapté ;

Au titre du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)

- d'approuver la poursuite des actions opérationnelles menées sur les espaces, sites et itinéraires (ESI) inscrits, par la mise en place de la signalétique nécessaire à leur identification et à leur promotion, ainsi que la mise en œuvre des travaux ou ménagements préalables, relatifs à leur fonctionnement ;
- d'approuver la réalisation des études d'incidences environnementales indispensables sur les ESI susceptibles d'être soumis à l'approbation de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), en vue d'une future inscription au PDESI ;

Au titre du GEOPARC UNESCO Socle de la Provence

- d'approuver la réalisation des premières actions de ce projet de labellisation qui s'inscrit dans le programme MARITTIMO UNIT-GEOPARKS ;

2°) Concernant le programme « Forêts » :

- d'approuver la poursuite des partenariats avec les différents acteurs impliqués dans la protection ou la valorisation de la forêt ainsi qu'en matière de soutien aux entreprises de la filière bois ;
- d'approuver la poursuite du soutien à la filière bois au travers des aides à la mobilisation des bois apportées aux propriétaires forestiers et des aides à la modernisation des entreprises d'exploitation forestière et de première et deuxième transformation ;
- d'approuver le renouvellement en investissement d'une partie des véhicules, engins et matériel dédiés, ainsi que l'automatisation de sites de distribution de carburant ;

- d'approuver la poursuite des actions dans le domaine de la prévention des risques incendie de forêt et les travaux d'entretien des ouvrages DFCI notamment les missions relevant du Réseau forestier de Surveillance et d'Alerte dans le cadre du protocole 2026-2030 signé avec l'Etat ;

Au titre de l'évolution du réseau radio

- d'approuver la poursuite des travaux de mise en œuvre de l'infrastructure radio vers la technologie évolutive TETRA qui permettra au Département de conserver l'indépendance de ses communications ;

3°) Concernant le programme « Entretien et travaux » :

- d'approuver l'ensemble des opérations articulées dans ce programme ainsi que les propositions budgétaires afférentes ;
- d'engager la mise en œuvre des procédures de déclarations de projets si nécessaires ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à :
 - signer toutes les demandes d'autorisation administrative et actes relatifs à ces dossiers, et notamment les permis de construire ou de démolir, ainsi que les déclarations préalables et les conventions ;
 - lancer les enquêtes publiques nécessaires (Bouchardeau, parcellaire, déclaration d'utilité publiques ou hydraulique ...) et de signer tous les actes qui en découlent ;
 - solliciter les autorisations de pénétrer dans le domaine privé pour reconnaissances topographiques et géotechniques ;

4°) Concernant le programme « Eau, milieu marin, déchets, énergies » :

Au titre de la politique de l'eau :

- d'approuver la poursuite du Plan départemental de gestion de l'eau ;
- d'approuver la poursuite du partenariat mis en place dans le cadre de la Chaire « l'Eau dans les territoires des Alpes-Maritimes » ;

Au titre de la politique de la mer

- d'approuver la poursuite des partenariats avec les différents acteurs impliqués dans la protection ou la valorisation du milieu marin ;

- d'approuver la poursuite de la mise en œuvre du Plan Méditerranée 06, notamment par le biais d'un soutien aux acteurs socio-économiques du littoral maralpin dont les actions participent aux objectifs retenus lors de son adoption :
 - le renforcement de la connaissance et de la préservation des écosystèmes et de la biodiversité marine, avec en particulier la relance de suivis scientifiques ;
 - la lutte contre les pollutions, incluant les déchets marins et en particulier les engins de pêche perdus ;
 - la maîtrise des usages, pour une utilisation durable de l'espace maritime et de ses ressources ;
 - l'éducation, la sensibilisation et la communication sur la richesse et les fragilités du patrimoine naturel marin.
- *Concernant l'accord de coopération transfrontalière entre les aires maritimes protégées Cap Martin – Capo Mortola, (CAP'M) :*
 - de prendre acte que, dans le cadre des compétences départementales, la collectivité participe à ce projet aux côtés du SMIAGE, chef de file, de la CARF, de la Région Ligurie et de l'université de Gênes, dont l'objectif est de fédérer la gestion des habitats marins de ces zones adjacentes aux frontières nationales pour assurer une **vision commune et coordonnée** de conservation ;
 - de donner délégation à la commission permanente pour prendre toute décision utile pour le suivi de ce projet notamment, la signature de l'accord de coopération transfrontalière à venir.

Au titre de la gestion des déchets

- d'approuver la réalisation des opérations relatives à la gestion des déchets sur les différents sites du Département ;

Au titre des énergies

- d'approuver l'accompagnement du Département dans le suivi des mesures compensatoires liées à la Centrale solaire de Saint-Auban ;
- 5°) Concernant la désignation de 2 représentants du Département en sein du conseil de l'Institut méditerranéen du risque, de l'environnement et du développement durable (IMREDD).
 - de renoncer à l'unanimité, au vote au scrutin secret sur la désignation de la présente délibération en application de l'article L3121-15 du code général des collectivités territoriales ;

➤ de désigner :

- Mme Anne SATTONNET, en qualité de titulaire ;
- le chef du service de la transition écologique et de l'ingénierie en qualité de suppléant ;

6°) d'autoriser le président du Conseil départemental à solliciter, au nom du Département :

Concernant le programme « Espaces naturels, paysages »

- les aides financières relatives aux actions proposées au titre dudit programme, auprès de l'État et de la Région ;

Concernant le programme « Forêts »

- les aides financières relatives aux actions proposées au titre dudit programme, auprès de l'État et de la Région ;
- l'aide financière auprès de l'État, au titre du Conservatoire de la forêt méditerranéenne et en appui de la politique départementale de prévention des incendies de forêts pour les dépenses d'investissement et de fonctionnement liées à l'activité du service Force 06 ;

Concernant le programme « Eau, milieu marin, déchets, énergies »

- les aides financières relatives aux actions proposées au titre dudit programme, auprès de l'Europe, de l'État, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Région ;

7°) de donner délégation à la commission permanente, au titre des programmes « Espaces naturels, paysages », « Forêts », « Eau, milieu marin, déchets, énergies », « Plan environnemental GREEN Deal », « Fonds social à la maîtrise de l'énergie des Alpes-Maritimes » de la politique Environnement pour prendre toute décision utile pour leur mise en œuvre ;

8°) de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sont inscrits au budget départemental.

Pour(s) : 41

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Didier CARRETERO, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle

D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICO, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Contre(s) : 12

M. Jean-Jacques CARLIN, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Martine OUAKNINE, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Joseph SEGURA, M. Philippe SOUSSI.

Abstention(s) : 0

Déport(s) :

Mme Anne SATTONNET.

Signé

**Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental**